

Grand Conseil

Genève doit mieux protéger ses mineurs

Le parlement a adopté dix-sept recommandations pour améliorer le système et maintenir le plus possible les liens familiaux.

Chloé Dethurens

Les députés demandent que le Conseil d'État réforme la protection des mineurs. Vendredi, ceux-ci ont voté à l'unanimité un rapport ainsi qu'une motion proposée par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil. À la clé: quelque 17 recommandations visant à améliorer un système décrié à maintes reprises ces dernières années, entre manifestations, pétitions et rapport de la Cour des comptes.

Les élus ont travaillé sur le dossier durant deux ans et rendu un rapport conséquent. Les commissaires ont auditionné une dizaine de parents, la direction du SPMi, des médiateurs, mais aussi le Conseil d'État et les représentants du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Leur constat est clair: il est urgent de réformer le système afin d'éviter abus et dysfonctionnements, en préservant dans la mesure du possible l'unité de la famille. «Les progrès à faire dans ce système en vase clos sont encore nombreux», relève le socialiste Diego Esteban, auteur du rapport.

Que proposent les députés? Il faut, selon eux, maintenir le plus possible les liens familiaux. Pour ce faire, l'accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO) et les autres mesures d'accompagnement à disposition des parents doivent être renforcés. «Il est nécessaire de développer des méthodes de conciliation qui doivent intervenir en amont de l'État», indique Diego Esteban.

Médiation obligatoire

Et une fois que la procédure judiciaire a commencé? Il faut rendre obligatoire la participation à des séances de médiation, selon la



Selon les députés, l'unité de la famille est à préserver dans la mesure du possible. GETTY IMAGES

motion, quitte «à garantir la gratuité des trois premières séances». Le processus de conciliation, lui, doit systématiquement être mis en œuvre lorsqu'un conflit s'envenime. Pour les députés, il faut aussi faire cesser les entraves, notamment financières, quand un droit de visite a été accordé.

Pour le parlement, la clause péril, soit les mesures exceptionnelles que peut prendre le SPMi si un enfant est en danger, doit être appliquée de manière proportionnelle et rester une décision de dernier recours. Elle devrait même être réformée, selon les élus, pour qu'une décision soit prise 72 heures maximum après l'audition des parties. Ils demandent au Conseil d'État d'interpeller le pouvoir judiciaire.

Placer l'enfant dans sa famille

Si le placement d'un jeune s'avère indispensable, sa durée doit être indiquée et cela doit se faire si possible dans la famille, estiment les députés. Les membres de cette dernière doivent aussi avoir da-

vantage de droits lorsqu'ils souhaitent avoir accès aux documents, être entendus ou contester des expertises psychiatriques, explique la motion.

Ces expertises, qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre, sont contestées. «Elles sont menées par le Centre universitaire romand de médecine légale et par une seule personne, relève Diego Esteban. Or, sa méthodologie a été critiquée. Pourtant, les expertises sont force probante: la justice est obligée d'en prendre compte. Les contre-expertises, elles, ont moins de poids.»

À ce titre, la motion acceptée par le parlement veut garantir que les expertises soient désormais conduites par «des équipes pluridisciplinaires» mais aussi enregistrées. Elles ne devraient d'ailleurs être mandatées que selon des critères précis, pour éviter la «psychiatrisation des conflits familiaux».

Une fois ces recommandations mises sur pied, les députés demandent une réévaluation des

places en foyer. Le Conseil d'État a six mois pour répondre à cette motion.

Demi-victoire des opposants aux macarons Stick'Air

Pollution

La Cour constitutionnelle casse certaines dispositions genevoises, mais le Canton a la compétence d'agir.

C'est une décision de justice qui était très attendue depuis l'hiver dernier. La Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a tranché sur la question controversée des macarons pour véhicules Stick'Air, instaurés au titre de la lutte contre la pollution de l'air à Genève. Le pouvoir judiciaire l'a annoncé vendredi: les juges ont donné partiellement raison aux recourants.

Pour rappel, le Canton s'est coordonné avec les autorités françaises pour combattre la pollution atmosphérique et il a adopté un système proche de celui en vigueur dans l'Hexagone. Le macaron permet de distinguer les voitures en fonction de leurs caractéristiques environnementales. Lors d'épisodes de pollution, le Canton interdit aux véhicules les moins propres d'entrer dans le périmètre de la moyenne ceinture, au cœur de l'agglomération. La mesure était entrée en force pour la première fois le 23 janvier dernier, lors d'un pic de pollution, suscitant la controverse. Le TCS et une association de transporteurs, l'Astag, avaient saisi la justice.

Dans ses arrêts du 27 août que le pouvoir judiciaire résume dans

un communiqué, la Chambre rejette l'un des principaux arguments des opposants, qui estimaient que seule la Confédération pouvait prendre de telles mesures. Or, aux yeux des juges, le Canton n'outrepasse pas ses prérogatives en agissant contre la pollution à court terme, comme l'a déjà relevé le Tribunal fédéral.

Le TCS plutôt satisfait

Mais d'autres mesures genevoises ne trouvent pas grâce face aux magistrats. D'abord, Genève a prévu des seuils plus sévères que ceux édictés au niveau suisse pour la pollution à l'azote et aux poussières fines. Il est demandé au parlement de revoir la copie, sans excéder les normes fédérales. La valeur prescrite pour la pollution à l'ozone est en revanche confirmée.

Enfin, la contravention de 500 francs prévue par la loi genevoise n'est pas jugée conforme par les juges, qui estiment que seules peuvent s'appliquer des amendes d'ordre de 100 francs, sauf dans des cas particuliers. Les sanctions prévues à l'égard des personnes morales passent aussi à la trappe.

«Nous sommes plutôt satisfaits, réagit François Membrez, président de la section genevoise du TCS. Mais nous continuons de plaider pour un système unique dans tout le pays, plutôt que de laisser chaque canton agir de son côté.» **Marc Moulin**

PUBLICITÉ

Nouveau! lematin.ch

adapté aux smartphones, tablettes et ordinateurs!

Mode nuit
Dark mode

Navigation conviviale
User friendly

Fonctionnalité pour les gauchers
Left-handed function



lematin.ch 100% digital et gratuit

PUBLICITÉ



Delphine Klopfenstein Brogini
Conseillère nationale Les Verts, GE

„NON à une loi qui permet de tirer des animaux protégés comme le castor ou le cygne tuberculé.“



Loi d'abattage
27 septembre 2020

loi-chasse-non.ch
Association «NON à la Loi sur la chasse», Domancherstr. 192, 4018 Bâle

Le rapport de gestion du Conseil d'État est refusé

Politique
Une majorité du Grand Conseil désavoue le travail politique du gouvernement.

Après une journée de débat, une majorité du Grand Conseil a fini par refuser hier matin le rapport de gestion du Conseil d'État. Un vote qui signale le désaccord des députés avec le travail politique du gouvernement mené l'an passé. Cinq politiques publiques sur quinze ont été renvoyées dans les cordes par 39 élus. Le rapport a été soutenu par 17 députés et 16 se sont abstenus. Il a été refusé par la gauche, le MCG et l'UDC. Le PLR s'est quant à lui abstenu, «n'ayant pas voté le budget 2019», relève Yvan Zweifel, chef de groupe. Le PDC a soutenu le gouvernement, pour qui le bilan du collège est «globalement satisfaisant», selon les mots de Jean-Luc Forni, rapporteur de minorité. «Il est impératif

que nous cessions de faire porter au Conseil d'État tous les maux de la République, un message porté et instrumentalisé par un Grand Conseil divisé», estime le député Jacques Blondin.

Pour le MCG, c'est notamment la politique publique de la mobilité qui a fait pencher la balance. «En revanche, il est faux de dire que l'administration est en train d'être démantelée. Chaque année, nous dépensons plus pour la population», tonne Daniel Sormanni. L'UDC aussi appelle à moins de dépenses. «Nous déplorons l'augmentation des charges année après année, note Christo Ivanov. Elles ont explosé et ce n'est qu'un début. La crise qui s'annonce va être terrible.» La gauche, elle, pense l'inverse. «Non, l'État n'est pas trop glouton, relève le socialiste Romain de Sainte Marie. L'augmentation des charges est automatique car elle est liée au vieillissement et à l'appauvrissement de la population.» **Ch.D.**